

Bonjour,

Les membres du personnel du SPF Mobilité et Transports exercent leurs missions dans un souci constant de poursuite de l'intérêt général et de respect de l'intégrité afin de préserver la confiance du citoyen dans notre institution.

Dans ce contexte, **ils n'acceptent ni cadeau ni des tickets pour des événements payés par des tiers**. De cette manière, ils préservent l'intérêt général et non les intérêts personnels et se conforment aux dispositions légales qui prévoient que « *L'agent de l'Etat ne peut solliciter, exiger ou recevoir, directement ou par personne interposée, même en-dehors de ses fonctions mais à raison de celles-ci, des dons, gratifications ou avantages quelconques* ». (art 8 §3 de [l'Arrêté royal du 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'Etat](#)).

Le socle éthique sur lequel repose cette intégrité est constitué par la réglementation, [le cadre déontologique de la fonction publique fédérale](#), les procédures internes, ainsi que par les bonnes pratiques. Il est en outre muni d'[une procédure de signalement des atteintes suspectées à l'intégrité](#) accessible à toute personne qui a connaissance d'informations concernant une atteinte à l'intégrité dans le contexte professionnel d'un organisme public fédéral.

Le cadre déontologique constitue, pour les collaborateurs du SPF M&T, un guide qui les accompagne pour leur permettre de s'approprier et de mettre en œuvre, dans leurs missions quotidiennes, les valeurs de la fonction publique fédérale. Il est construit autour de règles de conduite qui permettent de mieux s'approprier les cinq valeurs fédérales transversales qui occupent une place centrale au sein de l'administration fédérale : respect, confiance, professionnalisme, intérêt général et responsabilité sociétale.

Parmi ces cinq valeurs on retrouve les deux principaux leviers qui sont **l'intérêt général et la confiance** :

- **L'intérêt général** : la politique d'intégrité a pour objectif premier de préserver l'intérêt général, en assurant une gestion optimale des ressources publiques ;
- **La confiance** des citoyens dans notre administration, dans notre neutralité et notre professionnalisme est fondamentale. Nous veillons à être exemplaires dans le respect des règles et de la réglementation afin d'éviter toute érosion de cette confiance qui constituerait un danger pour la démocratie.

Lisez davantage sur [l'intégrité au sein de l'administration publique fédérale sur le site du Service public fédéral Stratégie et Appui](#).

Données de contact

Equipe intégrité SPF Mobilité et Transports : integrit@mobilite.fgov.be